



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture des projets de loi 202 et 205.

M. GAUDREAU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 202 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (attestations médicales)/The Employment Standards Code Amendment Act (Sick Notes)*.

Il s'élève un débat.

M. GAUDREAU intervient.

MM. SMOOK et GOERTZEN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. SMOOK intervient. M. GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

M. GRAYDON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 205 — *Loi sur les droits et la protection des aînés/The Seniors' Rights and Elder Abuse Protection Act*.

Il s'élève un débat.

M. GRAYDON intervient.

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS, M. le ministre ALLUM et M^{me} la ministre BLADY posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* ALLUM et M. GERRARD interviennent. M. GAUDREAU exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. EICHLER présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Promesses brisées en matière de tarifs d'énergie

Attendu :

que depuis que le premier ministre est entré en fonction en 2009, les tarifs d'Hydro-Manitoba ont augmenté de plus du double du taux d'inflation, soit presque 30 %, et que ces tarifs devraient au moins doubler au cours des 20 prochaines années;

que cela signifie qu'une famille manitobaine qui s'acquitte actuellement d'une facture d'électricité mensuelle de 154 \$ devra déboursier plus de 320 \$ pour la même consommation d'énergie d'ici 2032;

que les Manitobains sont des personnes qui accordent facilement leur confiance et qu'ils s'attendent à ce que cette confiance soit respectée par un gouvernement transparent et honnête qui tient ses promesses;

qu'en 2011, le premier ministre a brisé la confiance des Manitobains lorsqu'il leur a annoncé que la construction de la ligne de transmission Bipole III ne leur coûterait pas un sou, confirmation qui contredisait directement les propos de l'ancien président d'Hydro-Manitoba, lequel a expliqué à un comité de l'Assemblée législative que les Manitobains seraient tenus d'assumer la totalité des coûts s'élevant à 4,65 milliards de dollars;

que le gouvernement provincial a brisé la confiance des Manitobains relativement à la gestion des activités d'Hydro-Manitoba;

que les Manitobains apprécient le bon sens et désirent un gouvernement qui fait les choses correctement, notamment en permettant aux experts d'Hydro-Manitoba de prendre des décisions opérationnelles;

qu'en 2007, le premier ministre a refusé de faire preuve de bon sens lorsqu'il a écrit à la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour lui indiquer où construire la ligne de transmission,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba condamne le gouvernement provincial pour avoir brisé la confiance des Manitobains et pour ne pas avoir fait preuve de bon sens dans sa prise de décisions, ce qui a entraîné une augmentation des tarifs d'Hydro-Manitoba d'au moins le double pour tous les Manitobains.

Il s'élève un débat.

MM. EICHLER, WIEBE, PEDERSEN, GAUDREAU et EWASKO ainsi que M^{me} la *ministre* WIGHT interviennent. M. MALOWAY exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. le *ministre* ALLUM, MM. GOERTZEN, MARCELINO (Tyndall Park) et PIWNIUK ainsi que M^{me} la *ministre* BRAUN font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au ministre des Ressources minières, qui a utilisé les termes « arrogance, pomposity and phoniness », de présenter des excuses.

M. le *ministre* CHOMIAK présente des excuses.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la tentative de transgression liée à l'achat de tubes Tiger Dams sera examinée le jeudi 10 mars 2016.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n^o 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (P. Adams, G. White, G. Sveinson et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à réparer et à rouvrir les routes provinciales secondaires n^{os} 415 et 416 afin de permettre une circulation convenable d'est en ouest dans la région d'Entre-les-lacs. (G. Sigfusson, C. Bjarnsson, P. McCauley et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à élaborer et à mettre en œuvre des services communautaires de traitement des lésions cérébrales — comprenant notamment des services de gestion de cas aussi appelés aide à la navigation, l'accès à des logements sûrs et abordables dans la collectivité, la présence d'un surveillant ou d'un assistant pour les programmes de réinsertion communautaire et un accès accru aux services de réhabilitation communautaire ainsi qu'aux services de transport, particulièrement pour les personnes habitant dans les régions rurales du Manitoba — et à prévoir, dans le cadre du modèle élaboré, un soutien financier et affectif à l'intention des familles et des autres aidants naturels. (A. Pyatt, M. Halliday, B. Donley et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (J. Virkutis, J. Sheldon, S. Brénaud et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (H. Schmidt, A. Price, T. Sonnichsen et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à élaborer et à mettre en œuvre des services communautaires de traitement des lésions cérébrales — comprenant notamment des services de gestion de cas aussi appelés aide à la navigation, l'accès à des logements sûrs et abordables dans la collectivité, la présence d'un surveillant ou d'un assistant pour les programmes de réinsertion communautaire et un accès accru aux services de réhabilitation communautaire ainsi qu'aux services de transport, particulièrement pour les personnes habitant dans les régions rurales du Manitoba — et à prévoir, dans le cadre du modèle élaboré, un soutien financier et affectif à l'intention des familles et des autres aidants naturels. (J. Sarrasin-Arteager, R. Blakely, S. Falkevitch et autres)

L'Assemblée convient de permettre à M^{me} la ministre BRAUN de retirer l'amendement qu'elle a présenté à l'étape du rapport visant l'article 14 du projet de loi 8.

M. le ministre CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 8 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence familiale, congé en cas de blessure ou de maladie grave et prolongation du congé de soignant)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Domestic Violence, Leave for Serious Injury or Illness and Extension of Compassionate Care Leave)* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le ministre CHOMIAK, M^{me} la ministre BRAUN, MM. SMOOK et GERRARD, M^{me} HOWARD, MM. HELWER et EICHLER, M^{me} MITCHELSON ainsi que MM. WISHART et MARTIN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre NEVAKSHONOFF voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 5 — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. PIWNIUK pour la reprise du débat.

MM. PEDERSEN, EICHLER, GRAYDON et CULLEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Jeudi 3 mars 2016

L'Assemblée convient, pendant le débat, de permettre à M. le *ministre* CHOMIAK de poser des questions au député d'Emerson.

La séance est levée à 16 h 58, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid